

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

 Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 29 No 8

Mars 2011

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1	Claire Lepage
Poste n° 2	Éric Poirier
Poste n° 3	Roland Pelletier
Poste n° 4	André Lévesque
Poste n° 5	Carole N. Côté
Poste n° 6	Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL 723-2816

INCENDIE 911

CENTRE COMMUNAUTAIRE 723-1747

SERVICE DES LOISIRS 725-5389

SALLE POLYVALENTE 724-0900

BIBLIOTHÈQUE 723-1747

TÉLÉCOPIEUR 723-0436

SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

Éditorial

Les séances du Conseil

Offres d'emploi

Compte de taxes

Avis public

Services municipaux

Chroniques

Organismes

Loisir et culture

ÉDITORIAL

Attention à nos enfants !

Depuis la fin des travaux de l'été dernier sur la rue Principale, on peut constater que le volume de trafic est revenu à la normale. Si le volume semble identique, la vitesse a augmenté. Une rue principale pavée à neuf, c'est tentant de se laisser aller.

Nous le savons tous, la limite de vitesse est de 50 km/h. Nous devons aussi partager la route avec les piétons et surtout les jeunes qui, matin, midi et soir, traversent la voie publique à plusieurs endroits. La limite de vitesse indiquée sur les panneaux routiers est un maximum. La vigilance est toujours de rigueur aux abords des zones scolaires, plus particulièrement autour de l'école, de l'église et du centre communautaire. Toute cette circulation peut engendrer une situation problématique, voire même dangereuse.

Votre Conseil municipal est à regarder, avec la direction de l'école, comment nous pourrions intervenir pour prévenir des accidents impliquant nos jeunes piétons.

Peu importe les gestes qui seront posés par la Municipalité et l'école, la véritable solution à ce problème vous appartient. Les gens qui circulent dans ce secteur aux heures où il y a beaucoup d'enfants, ce sont les parents et les enseignants de ces jeunes.

Réfléchissons avant, parce qu'après il est trop tard et les remords ne servent pas à grand chose.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la session du 7 février 2011

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 398-2011 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 139-92 concernant les installations septiques sera proposée à une prochaine réunion.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 399-2011 modifiant le règlement de zonage 118-89 afin d'établir les normes pour les piscines sera proposée à une prochaine réunion.

Les élus municipaux autorisent le financement d'une partie des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout faits en 2010 en affectant une partie de la TECQ 2010-2013 pour un montant de 411 169 \$. (Rés. 2011-02-11)

Les élus municipaux demandent à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économique des régions forestières du Québec.

(Rés. 2011-02-12)

Les élus municipaux adoptent un premier projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage

118-89 afin de rendre applicable les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. (Rés. 2011-02-13)

Les élus municipaux autorisent la méthode d'utilisation générale concernant le traitement de la TPS et de la TVQ. (Rés. 2011-02-14)

Les élus municipaux affectent le surplus libre au montant de 27 570 \$ comme somme à déboursier pour le règlement du dossier du terrain de soccer.

(Rés. 2011-02-15)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture de l'entreprise Construction Gino Paradis au montant de 8 578,55 \$, taxes incluses pour des travaux réalisés au Centre communautaire. (Rés. 2011-02-16)

Les élus municipaux demandent au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux que la Municipalité devra exécuter au cours de l'année 2011 sur les routes leur appartenant.

(Rés. 2011-02-17)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour des travaux réalisés au Centre communautaire. (Rés. 2011-02-18)

OFFRES D'EMPLOI

PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE

À LA PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE, ON ENGAGE !

La Pépinière de Sainte-Luce, ministère des Ressources naturelles et de la Faune est à la recherche de plusieurs candidats (100) pour combler des emplois d'aides sylvicoles.

Début d'emploi: Fin avril

Durée: 2 à 4 semaines

Salaire: 17,75 \$/h (incluant une majoration de 6,5%)



Pour vous inscrire

Par la poste : Faire parvenir votre curriculum vitae au 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0

Par courriel : pepinieredesainte-luce@mrnf.gouv.qc.ca

Pour obtenir un formulaire : 418 739-4819 poste 0

CPE LES PETITS SOLEILS MAGIQUES

Le CPE Les Petits Soleils Magiques est à la recherche:

- Un cuisinier ou une cuisinière pour remplacements (7 heures minimum par semaine)
- Éducateurs ou éducatrices sur appel (formation en enseignement présolaire/primaire ou en service de garde ou animation loisirs)

Information: Julie Lesage 418 723-4977

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 7 mars 2011 .

Voici les dates des sessions ordinaires du Conseil pour l'année 2011 : 4 avril—2 mai—6 juin—4 juillet—1^{er} août—6 septembre—3 octobre—7 novembre—5 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L. P. Inc.
Prochaine parution : avril 2011
Tombée des articles : 20 mars 2011
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.
 Veuillez appeler au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

ÉCOCENTRE

NOUVEL HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

DÉCEMBRE À MARS*

Vendredi 12 h à 16 h
 Samedi 8 h 30 à 12 h

***FERMÉ : 15 décembre au 31 janvier**

AVRIL À NOVEMBRE

Lundi au vendredi 7 h 15 à 16 h
 Samedi 8 h 30 à 16 h

De plus, mai, juin et juillet :
 Dimanche 12 h à 16 h

La Ville de Rimouski remercie les citoyennes et citoyens pour leurs efforts à protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.

SOURCE: Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski

COMPTE DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 10 mars, la deuxième au 9 juin alors que la troisième est arrêtée au 8 septembre 2011.

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques post-datés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois(3) chèques post-datés représente la meilleure solution.

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **NOUS N'AVONS PLUS LE SERVICE INTERAC.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 10 mars, de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

HORAIRE DES COLLECTES

mars 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2 	3	4	5
6	7	8	9	10	11 	12
13	14	15	16 	17	18	19
20	21	22	23	24	25 	26
27	28	29	30 	31		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Isabelle Beaulieu, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 117-89 CONCERNANT LA DIMENSION DES ÎLOTS.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2011-01-03 à sa séance du 10 janvier 2011 d'un projet de règlement numéro 396-2010-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de lotissement 117-89 concernant la dimension des îlots :

- modification de la longueur minimale des îlots dans les développements domiciliaires.

tiendra une assemblée publique de consultation le 4 avril 2011 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mars 2011

Isabelle Beaulieu, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Isabelle Beaulieu, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 AFIN DE RENDRE APPLICABLE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2011-02-13 à sa séance du 7 février 2011 d'un projet de règlement numéro 399-2011-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicable les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles » :

- contrôler et protéger l'accès aux piscines résidentielles.

tiendra une assemblée publique de consultation le 4 avril 2011 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mars 2011

Isabelle Beaulieu, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Isabelle Beaulieu, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 avril 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-01 portant sur l'implantation de la piscine et de sa promenade (deck) à moins de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain portant le numéro de lot 3 419 679.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation de la piscine et de sa promenade (deck) située à 0,8 mètre de la limite arrière au lieu d'être à 1,5 mètre tel que prescrit à l'article 202 du règlement de zonage numéro 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mars 2011.

Isabelle Beaulieu, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Un fermier vachement allumé (Deuxième partie)

Et à l'intérieur, tous les câbles électriques qui passent dans les murs et les plafonds sont protégés par des tubes de pvc ou de métal. Saviez-vous que l'électricité est en cause dans près des deux tiers des incendies de ferme au Québec? Il y a de quoi réfléchir, hein?. Mon petit cultivateur doit vérifier et nettoyer régulièrement les installations électriques et faire appel au maître électricien lorsque des travaux d'électricité doivent être effectués. Il ne faut pas qu'il les fasse lui-même. Il ne voudrait quand même pas que quelqu'un d'autre que lui vienne me traire! Ouf, j'aime mieux ne pas y penser! De plus, il avait la mauvaise habitude d'utiliser la corde de balle à toute les saucés : suspendre une lampe, attacher des câbles ensemble, etc. De la corde de balle, ça use! Et les chaînes de métal ne sont pas mieux, puisqu'elles sont conductrices d'électricité.

Mon fermier, par contre, a fait installer des appareillages électriques étanches à la poussière dans la moulange. C'est bon. De toute façon, il aère très bien les bâtiments pour limiter la poussière. J'aime bien avoir de l'air frais. Il n'utilise pas la chambre électrique comme entrepôt. Il garde au moins un mètre de dégagement autour du panneau électrique.

Dans le fenil, les ampoules électriques sont protégées par des globes marins. Une ampoule allumée dégage près de 200 degrés Celcius. C'est 400 degrés Fahrenheit pour l'autre génération.

Mon petit fermier a remplacé la chaufferette de grange qu'il avait installée dans la laiterie. En effet, quand l'homme qui vient chercher le lait est entré dans la laiterie, il a constaté une odeur de brûlé. Il a fermé le contact de l'appareil et a mis une note destinée au fermier. Je crois qu'on l'a échappé belle. Depuis, il n'y a plus de chaufferette de grange. D'ailleurs, je lui ai recommandé d'utiliser des aérothermes. C'est plus cher, mais moins dangereux.

Depuis le verglas, beaucoup de voisins possèdent une génératrice. Il est préférable d'avoir un interrupteur de transfert bipolaire à deux directions. Il oblige à choisir une seule source (génératrice ou Hydro-Québec) pour alimenter le panneau électrique.

Mon fermier identifie déjà très bien les pesticides et il les entpose dans un bâtiment séparé. C'est la façon de procéder la plus sécuritaire. Et pour ceux qui ne connaissent pas la combustion spontanée, sachez que le foin et la paille, s'ils sont entreposés encore humides, peuvent s'enflammer sans cause apparente.

Il paraît qu'il y a trois règles d'or que les fermiers devraient respecter. D'abord, il faut être toujours très vigilant. Ça, on l'a compris. Ensuite, ce qui est temporaire n'est pas permanent. C'est ce que je dis toujours! Et enfin, chacun son métier... En effet, un agriculteur n'est pas un maître électricien. « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées », il paraît que c'est un proverbe. Comment? Les vaches seront bien gardées!!! Je vais leur en faire, moi! Meeuuh semble, oui! Comme si c'était les agriculteurs qui gardaient les vaches! On aura tout entendu...

Source : www.msp.gouv.qc.ca/incendie

Normand Heppell, directeur

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Le règlement relatif au stationnement dans les rues et chemins municipaux

La municipalité a adopté le 6 juillet 1998 le règlement numéro 228-98 qui régit le stationnement sur tout le territoire. En voici quelques articles :

Article 3 : Règle générale

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction, soit :

- Face au bureau de poste
- Coin route Neigette et rue Principale Ouest
- Rue de l'Église – en face de l'école des Sources.

Article 4 : Stationnement limité par le temps

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation.

Article 5 : Stationnement de nuit en période hivernale

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Article 6 : Stationnement des personnes handicapées

Il est interdit de stationner un véhicule routier dans un espace de stationnement réservé à l'usage exclusif des personnes handicapées, situé aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction, à moins que ce véhicule ne soit muni de l'une des vignettes ou plaques spécifiquement prévues au Code de la sécurité routière du Québec. (L.R.Q., c C-24.2)

Article 7 : Stationnement dans les parcs publics

Il est interdit d'immobiliser ou stationner un véhicule incluant les véhicules sportifs communément appelés véhicule tout-terrain, motocyclette, moto-cross et autres véhicules de même nature, dans un parc municipal ou un espace vert municipal de quelque nature que ce soit, propriété de la municipalité sauf aux endroits prévus à cette fin.

Les véhicules municipaux utilisés pour les fins d'entretien des parcs ou espaces verts ne sont pas assujettis à présent règlement.

Pour plus d'informations vous pouvez communiquer avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Claudine Cléroux au 418 723-2816.

CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Notre location avec **UrbaSolutions** est devancée d'un mois, en effet la restauration des locaux est chose faite pour les accueillir au 1^{er} mars.

Capitations

En 2009, le total des capitations n'avait **pas** atteint 20 000\$ alors que pour 2010 nous avons dépassé avec un total de 20 295 \$, c'est encourageant de faire cette constatation on sent une volonté collective de s'impliquer dans la conservation du patrimoine religieux.

La distribution des feuillets de capitation pour 2011 se fera en mars. Le retour de la partie détachable du feuillet avec votre paiement facilite la tâche des bénévoles au presbytère, merci d'y penser.

N'oubliez pas qu'une augmentation de 5 \$ pour personne seule et de 10 \$ pour un couple et ou une famille est en vigueur pour 2011.

Aux nouvelles ou jeunes familles, veuillez prendre quelques minutes pour vous informer de la gestion de l'église, du presbytère, de la salle Réal-Lamontagne et du cimetière en suivant notre chronique « Nouvelles de la Fabrique ».

Nouvel organiste

Monsieur Jacques Dionne a quitté ses fonctions d'organiste après plus de 13 ans de loyaux services, il est remplacé par monsieur Simon Deschênes.

Votre assemblée de fabrique est toujours à la recherche de partenariat possible pour partager les coûts d'entretien de l'église. Bon mois de mars à toutes et tous.

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour,

Incroyable! Nous sommes rendus au mois de mars, mois de la nutrition, journée de la femme, fête de St-Joseph, le 19, où on prépare nos plants de tomates-maison. Ce sera encore un mois rempli d'activités de toutes sortes. La vie, c'est ça!

Cours de peinture – Denys Cloutier

Pour le mois de mars, veuillez noter que le cours de peinture qui devait avoir lieu lundi, le 14 mars, tel qu'annoncé précédemment, est reporté au mardi, 22 mars à l'endroit habituel. Réjeanne Fournier – 724-7471 – Carole Massé – 724-6422

Abonnement

Nous poursuivons le renouvellement des cartes de membres pour février et mars. J'apprécieraï, ceux et celles dont les cartes sont à renouveler pour ces mois, de passer à la bibliothèque afin de mettre votre dossier à jour. Pour les gens dont les cartes sont à renouveler il y a plus d'un an, une communication téléphonique sera faite de nouveau auprès de vous afin de connaître vos intentions sur le sujet. Bienvenue à votre bibliothèque.

Vente de livres

Des livres à vendre sont toujours disponibles à la bibliothèque à un prix exceptionnel. Nous avons également des sacs du 150¢ à 1 \$. Le résultat de ces ventes sert aux activités de la bibliothèque.

Activités à venir

Tel qu'indiqué dans la dernière chronique, nous sommes à faire un programme d'action à l'intention des différentes clientèles. Si vous avez des suggestions pour la réalisation de certaines activités qui vous tiennent à cœur, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

Nouveautés

Veuillez prendre note que l'achat de nouveaux livres s'effectuera à la fin du mois de février. La liste de ces nouveautés sera disponible à la bibliothèque et paraîtra dans le prochain contact.

Je vous souhaite un beau mois de mars et à bientôt!

Carole Massé, responsable de la bibliothèque



Restauration de la maison Roy

Voici une expérience de restauration d'une maison ancestrale de St-Anaclet. Il s'agit de la Maison Roy, une monumentale de style Néo-classique à deux étages **bâtie en 1863 par Germain Roy** près de la rivière qui porte son nom et déménagée au **450, Principale Ouest**. Les propriétaires actuels sont Gervaise Gagné et Jean-Paul Plourde.



La famille Roy à la maison ancestrale vers 1920
Site d'origine en bordure de la rivière Germain-Roy

Depuis sa construction, les générations de Roy se succèdent jusqu'en 1955, année de la vente de la terre à M. Émile Ouellet et Rosanne Proulx qui l'occupent durant 14 ans. Elle va passer aux mains d'un M. Leroux qui la transforme avec des matériaux modernes. Par la suite elle est louée à différentes familles par M. Guay, nouveau propriétaire. Nous en faisons l'acquisition d'un courtier en août 1980 alors que sa cuisine d'été vient d'être démolie.

Déménagée sur la rue Principale ouest et assise sur une fondation de béton, le travail à l'intérieur pour y retrouver son aspect d'antan commence. Nous attendons un héritier qui naîtra en mai 1981 à travers les réparations. Des murs de préfinis sont enlevés, nous faisons la lecture de la maison en relevant les couches de chaux successives données comme peinture blanche sur les murs grisés par un an de chauffage au bois qui laissait ses traces sur $\frac{1}{16}$ po ou 1,5 mm d'épais. C'est donc dire qu'elle a été habitée sur les pièces avant d'avoir son plafond à caisson et par la suite ses divisions. C'est une œuvre d'art tout ce travail à la

main; les planches des plafonds et des murs sont finies aux rabots, les « embouvetages » faits au bouvet à dés sont visibles.

Dans la cuisine, la salle à manger et le corridor, son plafond à caisson a été recouvert de panneaux de gypse finis avec de l'imitation de « stucco » que nous avons enlevé pour y redécouvrir le plafond d'origine. Comme notre désir de retrouver les planchers originaux s'est avéré impossible à cause des nombreuses ouvertures, de « trappes » pratiquées pour se rendre à la cave par les gens au cours des années, seule la petite pièce nord-ouest a conservé son plancher d'origine en pin blanc. Les autres planchers sont trop usés pour être mis à découvert. Même problème à l'étage, nous avons refait ces planchers en bois franc et linoléum. Un escalier intérieur en merisier est posé. Toutes les ouvertures de la maison ont 72 po ou 1,8 mètre alors que maintenant elles ont 80 po ou 2,03 mètres d'où l'embarras lors du renouvellement de ces ouvertures.

À l'extérieur, la galerie à l'étage n'existait plus, nous l'avons construite à partir de photos obtenues de Jeannine Gagné et Réal Roy. Le toit, la cheminée et le revêtement extérieur ont été refaits.



Maison Roy déménagée puis restaurée

Au cours des 6 années qu'ont duré les travaux de restauration, notre fils nous a demandé un jour « pourquoi notre maison est noire », recouverte de panneaux d'isolant noir. Nous avons hâte nous aussi d'en faire le revêtement.

Cette maison nous a donné une leçon de vie, une leçon d'histoire, une leçon de patience et beaucoup de surprises. Nous sommes fiers d'avoir sauvé cette maison de la démolition et nous y vivons des jours heureux.

Gervaise Gagné,
pour la Corporation du patrimoine
<http://www.santanacletdelessard.qc.ca/histoire>



Les bienfaits des arbres dans notre environnement

André Lévesque, président 418 722-9637

Les arbres sont des plantes ligneuses à tige principale unique dont la hauteur atteint au moins 4 m. Parmi les plus connus, l'érable à sucre atteint 35 m de hauteur, le sapin baumier et l'épinette blanche atteignent 25 m de hauteur. Les arbustes comportent plutôt des tiges multiples et une taille moins élevée mais atteignant pour certains 8 m à la maturité. Les arbres et les arbustes sont favorables à la faune et au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées ainsi que dans les zones forestières. Leurs feuillages absorbent les gaz à effet de serre appelés aussi par l'acronyme G.E.S. et produisent de l'oxygène.

En milieu urbain, semi-urbain et rural

Les arbres sont plantés dans les villes et les municipalités principalement pour embellir le paysage et augmenter la valeur des propriétés. Ils captent la poussière et diminuent le bruit, ils ont donc un impact positif sur la santé humaine. Les arbres sont importants pour améliorer le milieu de vie dans les propriétés individuelles, les parcs et les aires publiques. Les arbres créent de l'ombre et réduisent les besoins en air climatisé l'été, diminuent la vitesse des vents et réduisent les besoins en chauffage l'hiver. Les économies sur les coûts en énergie sont appréciables, ces coûts peuvent diminuer jusqu'à 10 % et plus. En milieu urbain, le feuillage des arbres ralentit les précipitations au sol réduisant ainsi risques d'inondation et débordement des égouts pluviaux. Le long des routes, les plantations d'arbres freinent les poudreries hivernales, réduisent les risques d'accidents automobiles et les frais d'entretien du réseau routier.

Près des lacs et des cours d'eau

Dans les bandes riveraines, les arbres sont importants parce que leurs racines peuvent pénétrer jusqu'à 2 ou 3 m et même plus dans le sol. Leurs racines et leurs feuillages contribuent d'une façon importante à la stabilisation des berges, la réduction de l'érosion, l'élimination des pesticides, la rétention des sédiments, la stabilisation de la température de l'eau en l'empêchant de trop se réchauffer. Ils contribuent à la biodiversité et à l'absorption des nutriments dont le phosphore. Les arbres font partie des végétaux qui ont un rôle primordial dans les bandes riveraines des lacs et cours d'eau. Une bande riveraine efficace doit tout de même comprendre les trois strates de végétation : les arbres, les arbustes et les herbacées.

03/2011

Consultez cet article à <http://www.stanaclet.qc.ca/>

JARDIN COMMUNAUTAIRE



Bonjour à tous, anciens et nouveaux résidents de St-Anaclet de Lessard.

D'ici quelques semaines, nous pourrons recommencer notre saison de jardinage et c'est pourquoi nous vous incitons à réserver dès maintenant votre jardinet.

Il reste quelques emplacements de 10 pieds par 10 pieds ou de 20 pieds par 10 pieds, au coût respectif de 10 dollars et de 15 dollars. Vous pouvez le faire en nous écrivant à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com. Nul besoin d'être un jardinier aguerri pour s'inscrire, mais simplement d'aimer jouer dans la terre!

Le comité du jardin est à la recherche d'une remise pour permettre à ses jardiniers de laisser sur place leurs outils de jardin. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. De même, si vous désirez vous départir d'outils de jardin, pensez à nous!

Avant le début de la prochaine saison, nous aimerions faire venir un conférencier pour nous conseiller dans nos techniques de jardinage et nous parler de la culture biologique. Nous pourrions même fournir certaines graines biologiques à ceux qui désireront s'y mettre. À suivre...

ORGANISMES

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Dégustation de fromages et mousses de fruits de mer

Le Club Lions de Saint-Anaclet vous invite à sa traditionnelle **dégustation de fromages et mousses de fruits de mer** qui se tiendra le samedi 26 mars 2011 à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Cette dégustation sera suivie du très populaire spectacle de « lipsing » des membres du Club et d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon.

Les billets sont en vente au coût de 15 \$ auprès des membres du Club Lions et à l'entrée.

Pour de plus amples informations ou réservation, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre attention et espérons vous compter parmi nous le 26 mars prochain.

Lion Gaétan Pelletier,
Comité Publicité

Tél. : 418 722-7685



CLUB DES 50 ANS ET PLUS



CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE ST-ANACLET

AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres actifs et membres conjoints du
Club des 50 ans et plus de St-Anaclet
Vérification des cartes à l'entrée.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le Jeudi 21 avril 2011 à 19 h 30
Centre communautaire Régis-St-Laurent

*Des formules de mise en candidature seront disponibles auprès du C.A.
Et au local des 50 ans et plus, 5 postes à combler.*

*Tout membre actif qui désire poser sa candidature à titre de président ou
d'administrateur
doit faire parvenir à la secrétaire du club un formulaire de mise en
candidature
au plus tard cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée
générale.*

Pour informations, n'hésitez pas à me contacter :

Alain Lavoie, secrétaire au 418 723-2589

AFEAS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'AFÉAS de St-Anaclet invite toutes les femmes à son traditionnel
souper-rencontre de la journée de la femme le 8 mars prochain.

Le thème de la soirée : QUATRE GÉNÉRATIONS se rencontrent.

Vous êtes d'abord conviées à un excellent souper, à 18 h, à la salle
Réal-Lamontagne, pour lequel il ne vous en coûtera que 15 \$ et
durant lequel vous aurez tout à loisir d'échanger avec vos amies et
connaissances dans une ambiance conviviale.

Ensuite, 4 femmes représentant 4 générations, soit la génération
silencieuse, les baby-boomers, la génération X et la génération Y
viendront partager leur vécu, leurs idées et leurs opinions sur ce
que l'on dit de leur génération.

Prenez du temps pour vous: c'est un rendez-vous, le 8 mars
prochain à 18 heures.

L'AFÉAS de St-Anaclet

Billets : 418 724-9894, 418 723-2810

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

PAVILLON L'HÉRITAGE

Logement 3 ½ à louer au Pavillon L'Héritage

Le Pavillon L'Héritage, une résidence pour personnes âgées de 70 ans
et plus autonomes ou en légère perte d'autonomie, situé au 10, rue du
Collège à Saint-Anaclet aura un logement vacant le 1^{er} avril 2011. Il
s'agit d'un grand logement de 3 ½ pièces avec les services suivants :
2 repas/jour, entretien ménager, buanderie, câble, électricité, chauffage,
ascenseur, surveillance par bracelet électronique, stationnement et
internet. Un salon de coiffure est également disponible sur place et des
activités de loisir diversifiées sont également offertes. Nos locataires
sont admissibles au crédit d'impôt pour le maintien à domicile.

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire sur notre liste d'attente,
n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au 418 725-5087, par
courriel : pavillonlheritage@cgocable.ca ou par courrier au 10, rue du
Collège, Saint-Anaclet (Qc) G0K 1H0.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Logement à louer

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM)
dispose d'un logement 41/2.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 20,500 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer aux heures
de bureau avec madame Louise Côté au 418 724-4538

BALLON THÉRAPEUTIQUE

Mise en forme sur le ballon thérapeutique

Pour le renforcement musculaire, la souplesse, l'équilibre et la
coordination.

Session de 8 semaines à raison d'un soir par semaine. Les cours se
donneront les jeudis de 19 h à 20 h et le début est fixé au 24 mars.

Coût: 45 \$

Contactez Sonia Caron, thérapeute en réadaptation
physique (418) 775-6755

Venez vous remettre en forme avec plaisir



ÉVEIL CORPOREL

Vous vous sentez fatigué, vous
manquez d'énergie ou simplement
vous souhaitez prendre soin de vous ?

Alors, offrez-vous un moment
privilegié une fois par semaine, pour
relaxer et vous détendre par la méthode d'éveil corporel.

Les cours débuteront le mardi 22 mars de 17 h à
18 h 15 pour une durée de 8 semaines. Contactez
madame Colombe Bernier au 418 725-0930.



INSCRIPTIONS SOCCER ÉTÉ 2011

Le club de soccer Les Dragons de Saint-Anaclet procèdera aux inscriptions de tous les jeunes désireux de jouer au soccer pour leur club local lors de la saison estivale prochaine qui arrive à grands pas. Ces inscriptions, pour toutes les catégories de U-6 à U-16, ainsi que pour les enfants de 4 et 5 ans dans la catégorie Bout'choux se tiendront les 22 et 23 mars 2011 de 18 h 30 à 20 h au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest.

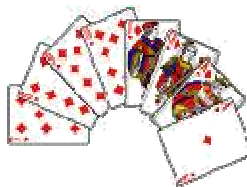
Le coût pour cette activité est fixé à 80 \$ pour les jeunes des catégories U-8 à U-16 et de 30 \$ pour les jeunes de la catégorie Bout'choux. Veuillez noter que les jeunes doivent être présents pour une prise de photo (ceux qui ne jouaient pas l'an dernier) ainsi que pour essayer les uniformes sur place afin de choisir une taille adéquate.

La présence des parents est obligatoire pour les jeunes de moins de 14 ans.

Pour info: Carl au 418 725-5389.

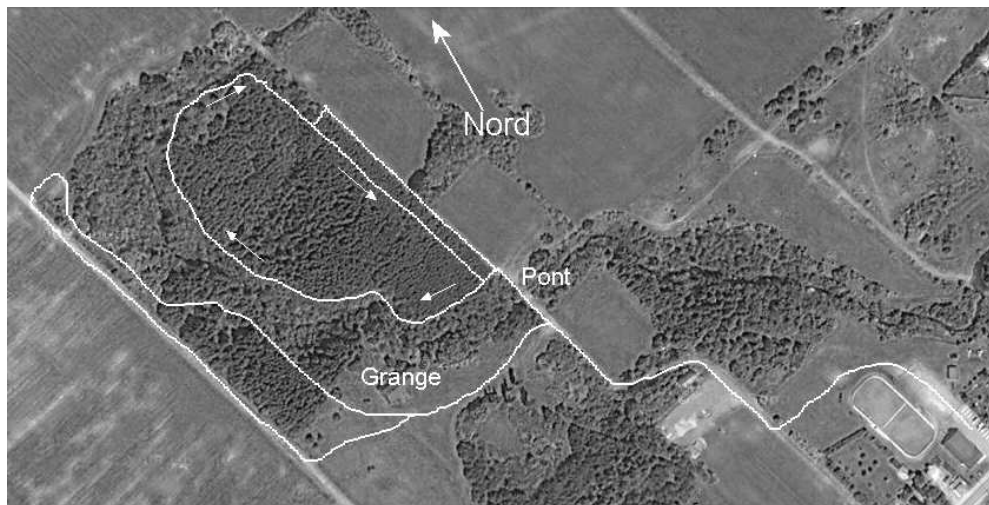
TOURNOI DE BEU

La ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet organise un important tournoi de beu, le samedi 19 mars prochain au pavillon de la jeunesse de Ste-Blandine. Les inscriptions seront prises de 19 h à 20 h. Le coût est de 16 \$ par équipe dans les classes A, B et C. Toutes les inscriptions seront remises en bourses et de nombreux prix de présence seront distribués. Une cinquantaine d'équipes sont attendues. Pour informations, communiquez avec Joël Proulx au 418- 724-4899.



DES RANDONNÉES EN RAQUETTES AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE

À l'initiative de la table d'harmonisation pour l'amélioration des loisirs pour les aînés il est maintenant possible de faire des randonnées en raquettes à partir de la patinoire.



Les sentiers sont disponibles en tout temps. Durant la période d'ouverture de la patinoire, le local des jeunes est ouvert à compter de 13 h du lundi au vendredi et à compter de 9 h le samedi et le dimanche. Deux paires de raquettes, nouvelle génération, avec des bâtons de marche, sont disponibles dans le but d'en faire l'essai.

Pour des informations additionnelles on rejoint le 418-725-5389.



COORDONNATEUR DE SOCCER RECHERCHÉ

Le club de soccer LES DRAGONS DE SAINT-ANACLET est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la coordination du soccer pour la période estivale 2011. Cette personne devra posséder un bon sens des responsabilités, de planification et avoir de l'entregent. Elle agira sous la supervision des membres du comité du club et du service des loisirs et de la culture de la municipalité.



Les tâches du coordonnateur seront de planifier les horaires des entraînements des équipes du club, superviser les activités (entraînements, tournois) et servir de lien entre son club, la ligue où son club évoluera ainsi que l'association régionale de soccer de l'est du Québec. L'entrée en fonction est pour bientôt. Pour toutes informations concernant ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389. Vous devez envoyer votre c.v. au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, G0K-1H0



DÎNERS-RENCONTRES

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses dîner-rencontres qui se tiennent au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nos prochaines activités sont prévues les :

- 2 mars à 13 h 30 : Dans le cadre du Carnaval de Saint-Anaclet, on se donne rendez-vous pour l'après-midi des aînés
- 17 mars : Visuel et conférence de Madame Odette Bernatchez des Services diocésains portant sur les messages d'espoirs à travers les différents deuils de la vie.

Vous avez le goût de partager un bon repas en bonne compagnie tout en vous informant et vous divertissant, nous vous attendons en grand nombre à nos dîners-rencontres. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8\$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et les conférences pour leur part à 13 h et sont gratuites. Bienvenue à tous!



COMITÉ DE PÉTANQUE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le comité de pétanque du Club des 50 ans et plus de St-Anaclet-de-Lessard a tenu une activité pré-carnavalesque le samedi 19 février au Centre communautaire Régis St-Laurent.

En effet le tournoi de pétanque fut un vif succès avec 84 personnes (28 équipes). Les gens venaient de St-Anaclet, Bic, St-Donat, Pointe-au-Père, Rimouski-Est, St-Agnès et St-Pie X. Des prix en argent ont été remis aux 3 premières équipes et plusieurs prix de présence ont été tirés.

3^e position : Mado Gaudet, Germaine Dionne, Huguette Castonguay

2^e position : Ernest Dionne, Reine Ouellet, Diane Dubé

1^{re} position : Rose Beaupré, Louiselle Dubé, Céline Sirois

Le comité organisateur tient à remercier la municipalité de St-Anaclet qui a prêté les locaux et aussi tous les bénévoles qui ont travaillé au succès de cette journée, que ce soit à la préparation de l'horaire des parties, au restaurant ou en préparant soupes et pâtisseries. Ce fut un très beau succès d'équipe.

Le comité clôturera ses activités pour l'année 2010-2011 le vendredi 29 avril par un souper et remise de prix aux gagnants de la saison et gagnants de la finale.

Si des gens étaient intéressés à se joindre à nous pour une autre saison, surtout ne vous gênez pas, nous avons de la place pour tous.

Votre comité de pétanque (Lise Brillant, Annette Guimond, Jeannine Lepage).



ENEZ VOUS AMUSER
À LA 44^e ÉDITION DU



VOTRE CARNAVAL